

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-6-3

Séance du vendredi 12 juin 2009

Programme Départemental d'aide à l'Electrification 2009 Opérations au " coup par coup" -3 ème liste (C021- Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2008-5-6-7 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 - Equipements Ruraux (C02),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2009 - Opérations "au coup par coup" (3^{ème} liste), les subventions suivantes :

- 4 960 € au GAEC JECKER et Fils à HIRTZFELDEN,
- 6 360 € à Mme KRUST Eliane à ETEIMBES (opération groupée),
- 7 000 € à la SCEA JECKER-KUENY à FESSENHEIM,
- 4 389 € au Syndicat des Apiculteurs du Canton de Saint-Amarin à WILLER-SUR-THUR.

Ces subventions seront prélevées sur le Chapitre 204 – Nature 2042 – Fonction 74.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions